

Première Réunion préparatoire

Genève, 29 mai 2009

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Examen et adoption d'un rapport d'activité
de la première Réunion préparatoire**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA PREMIÈRE
RÉUNION PRÉPARATOIRE**

Introduction

1. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction dispose, en son article 12, paragraphe 1, que «le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoquera une conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention» et que «les Conférences d'examen ultérieures seront convoquées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies si un ou plusieurs États parties le demandent, pourvu que l'intervalle entre les Conférences d'examen ne soit en aucun cas inférieur à cinq ans».
2. À la première Conférence d'examen, tenue en 2004, il a été décidé que la deuxième Conférence d'examen se tiendrait au deuxième semestre de 2009.
3. La première Réunion préparatoire a été tenue en application des décisions prises à la neuvième Assemblée des États parties. Lors de cette Assemblée, les États parties ont décidé de tenir la deuxième Conférence d'examen à Carthagène (Colombie) la semaine du 30 novembre au 4 décembre 2009 et de tenir à Genève, le 29 mai 2009 et les 3 et 4 septembre 2009, des réunions préparatoires. Ils ont en outre décidé de désigner l'Ambassadrice de Norvège, M^{me} Susan Eckey, comme Présidente de cette deuxième Conférence d'examen.

Organisation de la première Réunion préparatoire

4. M^{me} Susan Eckey, Ambassadrice de Norvège et Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen, a ouvert la première Réunion préparatoire le 29 mai 2009. À cette occasion, la Présidente désignée a exprimé l'espoir que la deuxième Conférence d'examen – le *Sommet de Carthagène sur un monde sans mines* – amènerait le monde à rediriger son attention sur l'esprit humanitaire de la Convention, dynamiserait les efforts nationaux concernant l'application et le respect des dispositions, ainsi que la prise en main au niveau national, et renforcerait la norme internationale créée par la Convention selon laquelle tout emploi de mines antipersonnel est interdit et inacceptable.

5. À sa 1^{re} séance plénière, le 29 mai 2009, la première Réunion préparatoire a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document APLC/CONF/2009/PM.1/1 et qui est joint au présent rapport en tant qu'annexe I. À la même séance, la Présidente désignée a informé la Réunion qu'elle se guiderait sur le règlement intérieur appliqué à la dernière Assemblée des États parties.

Participation à la première Réunion préparatoire

6. Les 80 États parties dont le nom suit ont participé à la Réunion: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Mexique, Moldova (République de), Monaco, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie et Zimbabwe.

7. Un État signataire – la Pologne – qui n'avait pas ratifié la Convention – a participé à la Réunion en qualité d'observateur.

8. Les sept autres États non parties à la Convention dont le nom suit ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs: Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Chine, Finlande, Jamahiriya arabe libyenne, Liban et Maroc.

9. Les organisations et institutions internationales, organisations régionales, organisations non gouvernementales et entités ci-après ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs: Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Service de l'action antimines de l'ONU.

10. On trouvera dans les documents APLC/CONF/2009/PM.1/Misc.1 et INF.1, respectivement, une liste provisoire et une liste définitive de toutes les délégations présentes à la première Réunion préparatoire.

Travaux de la première Réunion préparatoire

11. La première Réunion préparatoire a tenu une séance plénière le 29 mai 2009.

12. La Réunion a fait des recommandations concernant un projet d'ordre du jour, un programme de travail provisoire, un règlement intérieur et un estimatif des coûts.

13. La Réunion a formulé des recommandations concernant la désignation des vice-présidents de la deuxième Conférence d'examen.

14. La Réunion a pris note de la désignation de S. E. M^{me} Clara Inés Vargas, de la Colombie, comme Secrétaire générale de la deuxième Conférence d'examen, et de la nomination par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de M. Peter Kolarov, du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, comme Secrétaire exécutif provisoire de la deuxième Conférence d'examen. Par ailleurs, la Présidente désignée a informé la Réunion qu'elle avait demandé à M. Kerry Brinkert, Directeur de l'Unité d'appui à l'application de la Convention, de faire fonction de Coordonnateur exécutif du Président.

15. La Réunion a examiné un document de travail établi par la Présidente désignée (APLC/CONF/2009/PM.1/5). Elle a pris note de ce document et, d'une manière générale, a constaté avec satisfaction que sa teneur guiderait utilement la Présidente désignée dans la poursuite de ses efforts visant à élaborer avec les États parties un projet d'examen de l'état et du fonctionnement d'ensemble de la Convention, un plan d'action à mettre en œuvre après la deuxième Conférence d'examen, ainsi qu'un projet de déclaration de haut niveau. La Réunion a aussi fait observer que la deuxième Conférence d'examen devrait prendre des décisions sur un futur programme de réunions et sur les demandes soumises en 2009 conformément à l'article 5 de la Convention.

16. En outre, la Colombie, pays hôte de la deuxième Conférence d'examen, a fait le point sur les questions logistiques et administratives. La Réunion s'est déclarée satisfaite de l'état des préparatifs, prenant note en particulier des activités que le pays hôte prévoyait le 29 novembre 2009 et du fait que les représentants étaient encouragés à arriver à Carthagène le 28 novembre.

17. La Réunion a pris note de l'appel lancé pour que la participation soit la plus élevée possible lors du débat de haut niveau qui se tiendra les 3 et 4 décembre dans le cadre de la deuxième Conférence d'examen.

Décisions et recommandations

18. La Réunion a recommandé que soient adoptés à la deuxième Conférence d'examen le projet de règlement intérieur, le projet d'ordre du jour, le programme de travail provisoire, et les estimatifs des coûts des première et deuxième réunions préparatoires, publiés sous les cotes APLC/CONF/2009/PM.1/3, APLC/CONF/2009/PM.1/4, APLC/CONF/2009/PM.1/6*, APLC/CONF/2009/PM.1/6*/Corr.1, APLC/CONF/2009/PM.1/7 et APLC/CONF/2009/PM.1/7/Corr.1, respectivement.

19. La Réunion a recommandé que, eu égard à la pratique suivie avec succès par les États parties lors de leurs assemblées officielles, les Coprésidents des quatre Comités permanents fassent fonction de vice-présidents de la deuxième Conférence d'examen, à savoir les représentants de l'Argentine, de l'Australie, de la Belgique, du Chili, de l'Italie, du Japon, de la Thaïlande et de la Zambie.

Documentation

20. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents de la première Réunion préparatoire. Ces documents sont accessibles via le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.ods.unog.ch>).

Adoption du rapport d'activité de la première Réunion préparatoire

21. La Réunion a adopté son projet de rapport d'activité, publié sous la cote APLC/CONF/2009/PM.1/8.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE
DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN**

Tel qu'adopté à sa première séance plénière, le 29 mai 2009

1. Ouverture de la première Réunion préparatoire.
2. Adoption de l'ordre du jour de la première Réunion préparatoire.
3. Recommandation d'un projet d'ordre du jour et d'un programme de travail provisoire de la deuxième Conférence d'examen.
4. Recommandation d'un projet de règlement intérieur de la deuxième Conférence d'examen.
5. Recommandation concernant les vice-présidents de la deuxième Conférence d'examen.
6. Recommandation d'un projet d'estimation des coûts de la deuxième Conférence d'examen.
7. Échange de vues sur les préparatifs qui déboucheront sur les conclusions de fond de la deuxième Conférence d'examen.
8. État des questions administratives et logistiques.
9. Questions diverses.
10. Examen et adoption d'un rapport d'activité de la première Réunion préparatoire.

Annexe II

**LISTE DES DOCUMENTS DE LA PREMIÈRE RÉUNION PRÉPARATOIRE
DE LA DEUXIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN**

APLC/CONF/2009/PM.1/1	Ordre du jour provisoire de la première Réunion préparatoire. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen.
APLC/CONF/2009/PM.1/2	Projet de règlement intérieur de la deuxième Conférence d'examen. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen.
APLC/CONF/2009/PM.1/3	Projet d'ordre du jour de la deuxième Conférence d'examen. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen.
APLC/CONF/2009/PM.1/4	Programme de travail provisoire de la deuxième Conférence d'examen. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen.
APLC/CONF/2009/PM.1/5	Préparatifs de la deuxième Conférence d'examen. Document de travail. Soumis par la Présidente désignée de la deuxième Conférence d'examen.
APLC/CONF/2009/PM.1/6* et Corr.1	Coûts estimatifs liés à l'organisation de la première Réunion préparatoire de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.
APLC/CONF/2009/PM.1/7 et Corr.1	Coûts estimatifs liés à l'organisation de la deuxième Réunion préparatoire de la deuxième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.
APLC/CONF/2009/PM.1/8	Rapport d'activité de la première Réunion préparatoire.
APLC/CONF/2009/PM.1/CRP.1	Projet de rapport d'activité de la première Réunion préparatoire.
APLC/CONF/2009/PM.1/INF.1	Liste des participants. Soumise par le secrétariat.
APLC/CONF/2009/PM.1/Misc.1	Liste provisoire des participants. Soumise par le secrétariat.

Les documents susmentionnés peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>), ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/aplc>).